

**VIDE  
GRENIER**

**FÊTE DE LA  
CHOUCROUTE  
DIMANCHE 25 AOÛT 2024  
GEISPOLLSHEIM**



**LIEU:** **Côté impaire uniquement :** rue du Maréchal Leclerc / rue Ste Jeanne d'Arc / rue Charles de Wendel  
**Les deux côtés de la rue :** rue de Hattisheim

**TARIFS:** 14 € les 5 mètres linéaires / + 3 € le mètre linéaire supplémentaire.

**HORAIRES:** 6h00 à 18h00. Les emplacements vous seront transmis avec le laisser passer, par courrier.

**REGLEMENT:** Voir au verso (déposé à la Mairie de Geispolsheim et à la Gendarmerie de Geispolsheim).  
Chaque exposant est prié de laisser son emplacement propre en quittant la manifestation.  
Les articles non vendus doivent être remontés.  
**Aucun déchet ne sera toléré, pour cela nous vous demandons un chèque de caution de 100 euros.**

Talon d'inscription à retourner avant le 01/08/2024, accompagné :  
- d'un chèque à l'ordre de «Festi'Geis»  
- d'un chèque de caution de 100 euros à l'ordre de «Festi'Geis»,  
qui vous sera rendu en fin de journée.  
- de la copie recto/verso (lisible) de votre carte d'identité

**L'attribution des places se fait par ordre d'arrivée des inscriptions.**  
**1/ Les riverains des rues concernées par le vide grenier**  
**2/ Les habitants de Geispolsheim**  
**3/ les exposants et non-résidents de Geispolsheim.**  
**Toute inscription incomplète ne pourra être prise en compte.**  
**(règlement complet au verso)**

Renseignement par mail : [videgrenier.festigeis@gmail.com](mailto:videgrenier.festigeis@gmail.com)

Envoi de votre demande à l'adresse : Association Festi'Geis  
(boîte aux lettres située à la mairie) Commission vide - grenier



## REGLEMENT

### marché aux puces de Geispolsheim - Fête de la Choucroute - 25 Août 2024

#### Inscription

- le vide-grenier est strictement réservé aux particuliers
- tout talon d'inscription incomplet ne sera pas pris en compte
- copie recto/verso lisible de la carte d'identité obligatoire
- aucun emplacement non payé ne sera réservé
- les talons réceptionnés après le 01/08/2024 ne seront plus pris en compte, y compris pour les riverains
- les emplacements seront attribués selon l'ordre d'arrivée des talons d'inscription et dans la limite des places disponibles
- un laissez-passer par véhicule vous sera envoyé à partir de mi-août et vaut confirmation de réservation.

#### Accès et circulation

- accès à partir de 6h, uniquement aux véhicules disposant d'un laissez-passer
- mise en place entre 6h et 8h, merci de vous présenter aux entrées du village, muni de votre laissez-passer (1 par véhicule)
- en l'absence de laissez-passer, l'entrée sera refusée
- le vide-grenier a lieu uniquement dans les rues Ste Jeanne d'Arc, du Maréchal Leclerc, Charles de Wendel, de Hattisheim,
- aucun véhicule n'est autorisé à stationner dans l'enceinte du vide grenier. (ajout 2024)
- aucun emplacement ne sera remboursé en cas de non-occupation
- les places inoccupées ne sont pas redistribuées
- sur arrêté municipal, aucune voiture ne pourra circuler dans l'enceinte de la manifestation avant 18h, sous peine de verbalisation
- l'exposant devra laisser son emplacement pour 18h dans un état propre et pourra récupérer son chèque de caution. (ajout 2024)

#### Sont strictement interdits

- les stands de boisson et de restauration, hormis ceux des restaurateurs locaux
- la vente d'armes blanches ou à percussion
- la vente de vêtements neufs de confection et de CD audio et de DVD neufs
- l'introduction dans le périmètre du vide-grenier de substances nocives ou explosives ainsi que toute vente ambulatoire
- la démonstration de mécanismes dangereux
- toute manifestation bruyante, l'Organisateur restant maître de la sonorisation

**TOUTE DÉCLARATION OU VENTE FRAUDULEUSE SERA SIGNALÉE À LA GENDARMERIE.**

#### Sécurité

- chaque exposant doit respecter les limites de l'emplacement définies par l'organisateur, ceci pour permettre l'accès aux secours. Il lui est interdit, sous peine d'expulsion, d'empiéter sur la chaussée au-delà du caniveau, ceci afin de ne pas contrevenir aux conditions de sécurité (accès des secours et passage du cortège folklorique de l'après-midi)
- les sapeurs-pompiers de Geispolsheim sont habilités à faire déplacer les stands gênants
- la Gendarmerie est mandatée pour maintenir l'ordre au sein de la manifestation
- l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.
- l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'achat d'objets défectueux. (ajout 2024)

En cas de non-respect de ce règlement déposé en Mairie de Geispolsheim et à la Gendarmerie de Geispolsheim, l'organisateur sera seul juge pour prendre toute disposition.

# FEUILLE D'INSCRIPTION - ATTESTATION

marché aux puces de Geispolsheim - Fête de la Choucroute - 25 Août 2024

Nom .....  
Prénom .....  
Adresse .....  
Code postal ..... Ville .....  
Tel portable .....  
Titulaire de la pièce d'identité :  
 Carte d'identité       Passeport       Carte de séjour  
N° ..... Délivrée le .....  
Par .....



(cette pièce doit être au nom de celui qui réserve l'emplacement et devra impérativement être présentée à l'arrivée)

Numéro d'immatriculation du véhicule : .....  
Commentaire : .....  
.....  
.....

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e), ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L310-2 - Code du commerce)
- ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (art.R321-9 - Code pénal)
- avoir pris connaissance du règlement de la manifestation et m'engage à m'y conformer.

Je souhaite réserver un emplacement de :

1 x	emplacement de 5 mètres linéaires	14 €
..... x	mètres linéaires supplémentaires (à 3€ le mètre)	..... €
..... x	véhicules au total souhaitant accéder pour la mise en place Sortie obligatoire avant 8h - 1 laisser-passer par véhicule sera envoyé à partir de mi-août. <b>Aucun véhicule sans laisser-passer ne pourra entrer sur le marché aux puces</b>	.....
<b>AUCUN VÉHICULE N'EST AUTORISÉ À STATIONNER DANS L'ENCEINTE DU VIDE-GRENIER.</b>		<b>TOTAL :</b> ..... €

Je déclare sur l'honneur ne pas être professionnel, ne vendre que des objets personnels et usagés, ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation. Je suis informé qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre. Je reconnais accepter les termes des modalités d'inscription et du règlement figurant au dos de ce document.

DATE : ..... / ..... / .....  
N° Chèque : .....  
Banque : .....

SIGNATURE :  
(mention lu et approuvé)

## REGLEMENT

### marché aux puces de Geispolsheim - Fête de la Choucroute - 25 Août 2024

#### Inscription

- le vide-grenier est strictement réservé aux particuliers
- tout talon d'inscription incomplet ne sera pas pris en compte
- copie recto/verso lisible de la carte d'identité obligatoire
- aucun emplacement non payé ne sera réservé
- les talons réceptionnés après le 01/08/2024 ne seront plus pris en compte, y compris pour les riverains
- les emplacements seront attribués selon l'ordre d'arrivée des talons d'inscription et dans la limite des places disponibles
- un laissez-passer par véhicule vous sera envoyé à partir de mi-août et vaut confirmation de réservation.

#### Accès et circulation

- accès à partir de 6h, uniquement aux véhicules disposant d'un laissez-passer
- mise en place entre 6h et 8h, merci de vous présenter aux entrées du village, muni de votre laissez-passer (1 par véhicule)
- en l'absence de laissez-passer, l'entrée sera refusée
- le vide-grenier a lieu uniquement dans les rues Ste Jeanne d'Arc, du Maréchal Leclerc, Charles de Wendel, de Hattisheim,
- aucun véhicule n'est autorisé à stationner dans l'enceinte du vide grenier. (ajout 2024)
- aucun emplacement ne sera remboursé en cas de non-occupation
- les places inoccupées ne sont pas redistribuées
- sur arrêté municipal, aucune voiture ne pourra circuler dans l'enceinte de la manifestation avant 18h, sous peine de verbalisation
- l'exposant devra laisser son emplacement pour 18h dans un état propre et pourra récupérer son chèque de caution. (ajout 2024)

#### Sont strictement interdits

- les stands de boisson et de restauration, hormis ceux des restaurateurs locaux
- la vente d'armes blanches ou à percussion
- la vente de vêtements neufs de confection et de CD audio et de DVD neufs
- l'introduction dans le périmètre du vide-grenier de substances nocives ou explosives ainsi que toute vente ambulatoire
- la démonstration de mécanismes dangereux
- toute manifestation bruyante, l'Organisateur restant maître de la sonorisation

**TOUTE DÉCLARATION OU VENTE FRAUDULEUSE SERA SIGNALÉE À LA GENDARMERIE.**

#### Sécurité

- chaque exposant doit respecter les limites de l'emplacement définies par l'organisateur, ceci pour permettre l'accès aux secours. Il lui est interdit, sous peine d'expulsion, d'empiéter sur la chaussée au-delà du caniveau, ceci afin de ne pas contrevenir aux conditions de sécurité (accès des secours et passage du cortège folklorique de l'après-midi)
- les sapeurs-pompiers de Geispolsheim sont habilités à faire déplacer les stands gênants
- la Gendarmerie est mandatée pour maintenir l'ordre au sein de la manifestation
- l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.
- l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'achat d'objets défectueux. (ajout 2024)

En cas de non-respect de ce règlement déposé en Mairie de Geispolsheim et à la Gendarmerie de Geispolsheim, l'organisateur sera seul juge pour prendre toute disposition.